



BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL – MARS – AVRIL 2023

Commune de Manonville

- ✓ **Le livret d'accueil pour les nouveaux habitants** est disponible en mairie : vous y trouverez l'essentiel des informations pratiques concernant notre village.
- ✓ Nous rappelons qu'un arrêté préfectoral régit les horaires pendant lesquels les travaux bruyants sont autorisés (tondeuse, tronçonneuse, etc.. le bruit pouvant gêner le voisinage) : **dimanches et jours fériés : 10H à 12H** ; les samedis : 9H à 12H et 15H à 19H ; les autres jours : 8H à 20H. (cf. site de la mairie)
- ✓ Depuis quelques semaines, nous constatons que des véhicules ne sont pas garés correctement dans les zones réservées à cet effet. Merci de **respecter les emplacements** afin de ne pas gêner les piétons, poussettes, personnes à mobilité réduite, etc..
- ✓ Les **feux de la Saint-Jean** sont prévus le **samedi 10 juin**. Un flyer notant le rappel de l'organisation sera distribué en temps voulu.
- ✓ Le **nettoyage de printemps** a eu lieu le **25 mars** sous un ciel menaçant expliquant sans doute le peu de participants cette année. Les conseillers présents se sont affairés au binage du mur de l'église, des caniveaux et de la place.
- ✓ **La chasse aux œufs s'est déroulée le 8 avril** autour de la salle des Chapelines pour le plus grand régal de 15 enfants (jusqu'à 11 ans). Le partage du butin s'est fait à la salle de la mairie suivi d'un verre de l'amitié offert par la municipalité.
- ✓ Pour raison de santé, **notre correspondant local de l'Est Républicain Alain de Ladonchamps** ne peut plus assurer la rédaction des articles sur notre village jusqu'à nouvel ordre. (En cas de nécessité, s'adresser à M. Jacques Poinçot – 06 74 29 30 90)
- ✓ La municipalité remercie les conseillers pour leurs **travaux d'élagage des arbres** près des containers, le 22 mars.
- ✓ Le 1^{er} avril, notre ancien maire Patrick Thiery a présenté aux conseillers intéressés par le **projet photovoltaïque** de la SCEA de l'Etang, l'emplacement de l'onduleur qui se trouvera sur le domaine privé au 24, rue Saint Laurent.

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2023 :

Présents : DOHR Hervé, GROSJEAN Véronique, GUENSER Michel, LECOMTE Nicolas, LEMOY Odile, LOISIL Vincent, MARCHAL François, THIERY Maud.

Excusé : BERNARD Claude.

Secrétaire de séance : Nicolas LECOMTE

1 - APPROBATION DU P.V DU 03/02/2023

Le conseil prend connaissance du P.V. avant de l'approuver à l'unanimité.

2 – VOTE DES SUBVENTIONS

Il est proposé : 150,00€ pour l'ADMR, l'ADAPA, l'ATNF, et le SOURIRE de MANON ; 100,00€ pour l'AMICALE DES POMPIERS de Domèvre ; 3,50€ par jour pour chaque enfant inscrit au centre aéré de FAMILLES RURALES ; 200,00€ pour La MANONVILLE.

Le conseil vote POUR à l'unanimité.

3 – TRAVAUX O. N. F.

Les coupes 6 et 7 du Bois de la Rappe nécessitent un nettoyage pour repeuplement d'arbres (6 hectares) faisant l'objet d'un devis de 2 310,00 € par l'O.N.F.

Le conseil vote POUR à l'unanimité.

4 – QUESTIONS DIVERSES

✓ **SIS des Côtes En Haye** : depuis 2015, il n'y a pas eu d'augmentation du montant du versement de chaque commune concernée. Le repas pour chaque élève est facturé moins cher que ce qu'il coûte réellement. Le transport méridien s'élève à 12 000,00 € par année. Par conséquent, suite à une réunion du S.I.S. avec les maires, il s'avère qu'une augmentation du montant des repas est nécessaire ainsi que la revalorisation de la participation financière demandée à chaque commune concernée, soit 25 800,00€ pour Manonville. Une étude sera réalisée au sujet du transport méridien.

✓ **Subvention pour les travaux de la salle des fêtes** : les travaux de remise en état des évacuations d'eau et d'électricité s'élèvent à 14 000,00 € environ. La commune étant éligible pour une demande d'aide auprès de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), nous attendons une subvention de 30 %.

Le maire souligne que les factures d'électricité consommée cet hiver restent raisonnables au vu du nombre d'activités supplémentaires dans la semaine.

✓ **Monsieur l'Abbé Roger Tshimanga**, notre curé actuel demande à pouvoir être inhumé dans le caveau central réservé aux prêtres du village, le conseil approuve.

✓ **Travaux de l'appartement communal** : suite à la rencontre avec l'architecte le 16 février, des travaux d'isolation (grenier, fenêtres), de chauffage et une remise aux normes en électricité nécessitent un appel d'offres. Le cahier des charges et les devis sont attendus pour février 2024.

✓ **Voie romaine** : plusieurs conseillers remarquent des ornières grandissantes dues au trafic de plus en plus important par les camions et autres véhicules, et un empiétement d'un cultivateur sur un chemin communal le long de la forêt de la Rappe. Les creux seront rebouchés prochainement et provisoirement.

La séance est levée à 22h39

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2023 :

Présents : BERNARD Claude, DOHR Hervé, GROSJEAN Véronique, GUENSER Michel, LECOMTE Nicolas, LEMOY Odile, LOISIL Vincent, MARCHAL François, THIERY Maud.

Secrétaire de séance : Nicolas LECOMTE

Cette séance se déroule à huis clos, suite à la demande de plusieurs conseillers.

1 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DU DERNIER CONSEIL

Le conseil approuve à l'unanimité.

2 - VOTE DES TAUX

Taxes Foncières Non Bâti : 25,91 %

Taxes Foncières Bâti : 27,04 %

Taxes d'Habitations Résidences Secondaires : 8,84 %

1 ABSTENTION

8 POUR.

3 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Il est établi par le Service de la Trésorerie de Toul.

Investissement : - 23 376,18 €

Fonctionnement : + 128 876,56 €

Résultat de fonctionnement reporté : 105 500,38 € (128 876,56 € - 23 376,18 €)

Le conseil vote POUR.

4 – VOTE COMPTE ADMINISTRATIF

INVESTISSEMENT :

* Dépenses prévues : 72 436,20 €

Dépenses réalisées : 63 606,40 €

* Recettes prévues : 92 199,99 €

Recettes réalisées : 59 994,02€

FONCTIONNEMENT :

* Dépenses prévues : 198 926,88 €

Dépenses réalisées : 143 527,09 €

* Recettes prévues : 179 163,09 €

Recettes réalisées : 252 639,86 €

RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2022 :

* Investissement : - 3612,39 €

* Fonctionnement : 109 112,77 €

* Résultat global : 105 500,38 €

Le conseil vote : 1 ABSTENTION

7 POUR

5 - AFFECTATION DES RESULTATS

Le conseil décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

* Résultat d'exploitation au 31/12/2022 : EXCEDENT de 109,112,77 €

* Résultat reporté en fonctionnement : 105 500,38 €

* Résultat d'investissement reporté : 23 376,18 €

9 POUR

6 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Le Conseil avait précédemment décidé que le legs de Monsieur Blatt serait affecté à des projets spécifiques. Or, ce don n'apparaît pas clairement dans les comptes. Le Conseil se réunit de nouveau le 7 avril à 20h30 pour réexaminer ce budget .

7 - QUESTIONS DIVERSES

Le maire informe les conseillers du passage du géomètre pour le bornage du terrain de M. Blatt, le 11 avril.

La séance est levée à 23h

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2023 :

Présents : DOHR Hervé, GROSJEAN Véronique, GUENSER Michel, LECOMTE Nicolas, LEMOY Odile, LOISIL Vincent, MARCHAL François.

Excusés : Claude BERNARD (procuration donnée à Hervé DOHR), Maud THIERY (procuration donnée à Nicolas LECOMTE)

Secrétaire de séance : Nicolas LECOMTE

1 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 31 MARS 2023

Le conseil approuve à l'unanimité.

2 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

* INVESTISSEMENT :

Dépenses : 64 826,18 €

Recettes : 64 826,18 €

* FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 248 140,38 €

Recettes : 248 140,38 €

Le conseil vote POUR à l'unanimité.

3 - DROIT DE PREEMPTION URBAIN

La commune n'exerce pas son droit de préemption sur la parcelle E510 en cours d'achat.

4 - QUESTIONS DIVERSES

✓ **Informations récentes au sujet de l'assainissement** : L'entreprise SOGEA travaillera sur le chantier de Minorville et Noviant ; STPL s'est vue confier les travaux de Manonville , Tremblecourt, Domèvre et Manoncourt ; l'électromécanique est attribuée à IP France ; la station d'épuration sera réalisée par OTV. Le budget global est de 6 784 070,95 € et débutera au plus tard mi-juin, selon les informations données par la CC2T.

La séance est levée à 22h00

Le prochain conseil aura lieu le 5 mai prochain

Bulletin rédigé par Odile Lemoy 1ère adjointe, corrigé par Nicolas Lecomte 2ème adjoint et le maire Hervé Dohr, puis validé par le maire.